Location de cuistax : conditions générales 2019

Location	Mini/Monoplace	Biplace/Quadriplace
à la journée	35,44 €	53,78 €
2e journée	17,73 €	26,81 €

Tarif TVAC

1. Comment introduire une demande de location ?

1.1. La demande de location doit être adressée à Groupe Terre asbl au moyen du formulaire « Demande de réservation de cuistax » prévu à cet effet. Celui-ci peut être obtenu sur demande écrite ou téléphonique, ou être téléchargé de www.cuistax.be.

1.2. Ce formulaire sera rempli par une personne légalement qualifiée pour engager son association ou institution.

1.3. Ce formulaire est à renvoyer par e-mail à cuistax@groupeterre.org ou par fax au 04/ 228 07 50.

1.4. Groupe Terre asbl enverra alors au preneur une **confirmation de commande/contrat à signer** et à renvoyer à l'expéditeur. **Celle-ci tient lieu de contrat.**

2. Quand la demande est-elle prise en considération ?

2.1. Groupe Terre asbl fait face aux demandes de location en fonction du stock disponible. Les demandes sont traitées en fonction de leur ordre de réception.

2.2. La demande de location ne sera prise en considération que lorsque Groupe Terre asbl :

- sera en possession de la confirmation de commande/contrat signé par le preneur.
- aura reçu un acompte de 10 % de la somme totale de la location des cuistax. L'acompte doit être versé au moins 15 jours calendrier avant la date de la livraison. Si la réservation se fait endéans les 15 jours qui précèdent la date de la livraison, l'acompte devra être payé sans délai.

2.3. Le solde est à payer dès réception de la facture avec mention du numéro de facture au compte BE46 068 8948356 36.

2.4. **Les *modifications*** (augmentation ou diminution du nombre de cuistax – type de transport) à la confirmation de commande/contrat sont acceptées **au plus tard 8 jours avant la livraison** ; **passé ce délai,** toute *modification* **sera facturée au prix forfaitaire de 9,99 €.**
Aucune modification ne pourra être prise en considération dans les 48 h du jour ouvrable précédant le jour de la manifestation.

3. Quelles sont les conditions d'enlèvement/de livraison des cuistax ?

3.1. Les cuistax sont à retirer par le preneur au siège de Terre asbl situé **rue de la Gare, 10 à 6010 COUILLET**

3.2. Si le transport n'est pas pris en charge par le preneur, le tarif suivant sera d'application (incluant la livraison et la reprise des cuistax) :

- Dans un rayon de 10 km : forfait de 69,74 € TVAC ;
- Au-delà de 10 km (pour des cuistax biplaces uniquement) :
  - ✓ Tarif 1 : livraison et reprise de 4 cuistax biplace au plus : 4,17 €/km TVAC ;
  - ✓ Tarif 2 : livraison et reprise de 5 à 18 cuistax biplace : 5,56 €/km TVAC ;
  - ✓ Tarif3 : livraison et reprise à partir de 19 et jusque 44 cuistax biplace au plus : 7,52 €/km TVAC.

Remarques :
Pour toute autre combinaison (mini/mono/biplace/quadri), faire une demande de devis par e-mail pour le transport.
Le kilométrage est calculé sur base du parcours 1 (à la décimale après la virgule) conseillé par Michelin (source : www.viamichelin.be).
Il est demandé de fournir une aide au chauffeur pour charger et décharger les cuistax du camion. **Si cette aide ne peut être fournie, un forfait de 1,00 €/cuistax/chargement/déchargement sera facturé pour le service presté par notre chauffeur**.

3.3. L'enlèvement/la livraison se fait du lundi au vendredi **de 7 h 30 à 15 h 00**, toujours **le dernier jour ouvrable précédant la manifestation**. Aucun(e) livraison/enlèvement n'est possible le week-end ou un jour férié. **L'adresse de livraison et de reprise des cuistax doit être accessible par camion**.
Un supplément de 50 € sera demandé pour une livraison le jour de la manifestation et à condition que celle-ci ne se déroule ni un week-end ni un jour férié. **Cette demande particulière doit être faite par écrit lors de la réservation.**

3.4. Mise à disposition gratuitement d'un conteneur (sous réserve de disponibilité et hors tarif 1). **Dans le cas où les cuistax doivent être chargés/déchargés et qu'une aide ne peut être fournie, un forfait de 1,00 €/cuistax/chargement/déchargement sera facturé pour le service presté par notre chauffeur**. Le cadenas pour la fermeture du conteneur est à charge du client.

4. Quelles sont les conditions de restitution des cuistax ?

4.1. Le retour/la reprise se fera le premier jour ouvrable suivant la manifestation. Un supplément de 50 € sera demandé pour une reprise le jour de la manifestation et à condition que celle-ci ne se déroule ni un week-end ni un jour férié. **Cette demande particulière doit être introduite par écrit lors de la réservation.**

4.2. Si des dégâts sont constatés au retour des cuistax ou si des pièces de rechange ne sont pas rendues, ceux (celles)-ci seront automatiquement facturé(e)s au tarif en vigueur. Les tarifs sont consultables sur le site www.cuistax.be.

4.3. En cas de perte ou de vol d'un cuistax pendant la période de location, celui-ci vous sera facturé au tarif en vigueur. Les tarifs sont consultables sur le site www.cuistax.be.

5. Quelle est la responsabilité du preneur ?

5.1. En signant la confirmation de commande/contrat, le preneur :

- se porte garant pour l'association ou l'institution qu'il représente ;
- prend sous sa responsabilité les cuistax durant la période de location ;
- s'engage à restituer tous les cuistax à la fin de la location et ce, dans l'état où il les a reçus et à l'endroit convenu. Si un problème est constaté sur un cuistax avant son utilisation, le preneur s'engage à indiquer le numéro de cuistax (placé sur la traverse avant gauche) sur le bordereau ;
- s'engage à rembourser tous les dégâts occasionnés aux cuistax durant la période de location ;
- prend lui-même les mesures nécessaires en matière d'assurance et d'autorisation de police pour la période de location y compris pour la dépose de conteneur le cas-échéant. Groupe Terre asbl décline, quant à elle, toute responsabilité en cas d'accident durant la période de location.

5.2. En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

!!! Remarques :

Les *annulations* seront acceptées **jusqu'à 15 jours calendrier avant la livraison.** Passé ce délai, **l'acompte de 10 % reste dû et sera facturé.**

Les *modifications* seront acceptées **jusqu'à 8 jours calendrier avant la livraison (cf. art 2.4).**

Groupe Terre asbl
Rue de Milmort, 690 – B-4040 Herstal | Tél. : +32 (0)4 240 58 58 | Fax : +32 (0)4 228 07 50
info@groupeterre.org | www.groupeterre.org | TVA : BE 0844 971 849
Belfius : BE46 0688 9483 5636 | RPM Liège